

Bulletin d'histoire politique

L'unilinguisme français et le projet souverainiste du Parti québécois vus par la communauté juive du Québec (1974-1981)

Caroline Cloutier



Volume 8, numéro 1, automne 1999

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060388ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060388ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Cloutier, C. (1999). L'unilinguisme français et le projet souverainiste du Parti québécois vus par la communauté juive du Québec (1974-1981). *Bulletin d'histoire politique*, 8(1), 123–136. <https://doi.org/10.7202/1060388ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1999

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

L'unilinguisme français et le projet souverainiste du Parti québécois vus par la communauté juive du Québec (1974-1981)¹



Caroline Cloutier
historienne

Depuis toujours, les cultures se chevauchent, se métissent, s'approprient, se rencontrent ou vivent côte à côte. Au cours des années 1970, la population du Québec ne diffère pas des autres populations des diverses régions du globe en tentant de préserver sa culture et sa langue. Au moyen des lois 22 et 101, adoptées respectivement en 1974 et en 1977, les gouvernements de Robert Bourassa et de René Lévesque cristallisent la présence du français comme seule et unique langue officielle de la province. La population du Québec va même élire le Parti Québécois à deux reprises, une première fois en 1976 et une seconde en 1981 en plus de voter massivement lors du référendum de 1980 sur la souveraineté-association.

Dans ce contexte politique empreint de nationalisme, la communauté juive du Québec tente d'approprier des circonstances politiques qui lui échappent avant l'élection du Parti québécois en 1976. Il y a lieu dans cette conjoncture de se demander quelles furent les réactions de la communauté juive du Québec² exposée à des indicateurs d'affirmation nationale comme l'adoption des lois 22 et 101, l'élection du Parti québécois en 1976 et 1981 et le référendum de 1980 sur la souveraineté-association? Après 1977, trois événements retiennent notre attention: le relâchement graduel des craintes de la communauté à l'égard du nouveau gouvernement en place et ce, jusqu'à la victoire du NON au référendum de 1980, le lancement d'une édition montréalaise du *Canadian Jewish news* après l'élection du Parti québécois et l'adoption de la loi 101, enfin, le développement de relations politiques avec le gouvernement provincial suite à l'alliance entre le Congrès juif canadien (CJC) et l'Association des services communautaires juifs (ASCJ). Bref, l'examen de ces événements suggère un rapprochement des institutions juives du contexte politique qu'elles estiment difficilement dans la première moitié des années 1970.

Les années avant la venue au pouvoir d'un parti souverainiste

Avant l'élection du Parti québécois en 1976, même si la communauté juive montréalaise constate l'émergence du mouvement d'affirmation politique nationale au Québec, elle envisage malaisément la possibilité de voir ce parti souverainiste comme gouvernement. En réalité, elle reconnaît le mouvement politique et ce qu'il sous-tend, mais pose peu de gestes concrets qui témoigneraient de ses prises de position face au phénomène. En fait, l'examen des réactions des institutions comme le *Canadian Jewish news*, le CJC et l'ASCJ, organisations représentant le point de vue de la communauté juive, rend compte de ce phénomène.

Avant septembre 1977, le *Canadian Jewish news*³, journal qualifié de façon non officielle, mais considéré par certains spécialistes comme étant le véhicule principal des opinions des groupes politiques et des institutions structurées de la communauté juive ashkénaze⁴, se rédige à Toronto. Comme il n'existe pas d'édition montréalaise de cet hebdomadaire à cette époque, on constate que cette publication consacre peu d'articles aux événements politiques du Québec. Ce détachement se traduit par la présence de seulement trois articles dépeignant le contexte d'adoption de la loi 22⁵.

En 1974, le CJC, institution de la communauté chargée de représenter les intérêts des Juifs auprès des instances politiques, réagit à la loi 22 sans trop de méfiance à l'égard du gouvernement libéral au pouvoir lors de l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi sur la langue officielle. L'emprunt de ce virage plus nationaliste surprend le CJC sans toutefois qu'il s'accapare de trop de suspicion à l'égard du Parti Libéral.

Connaissant les intentions de Robert Bourassa d'adopter une nouvelle loi au sujet de l'usage de la langue française, le CJC (région Est) faisait parvenir un communiqué au premier ministre en date du 2 avril 1973. Le Congrès associait la communauté juive aux intérêts de la minorité anglophone du Québec. En fait, l'institution considère que les droits de la minorité anglophone de la province devraient être enchâssés dans une Charte des droits, plutôt que d'être soumis au gouvernement du jour⁶.

Quelques semaines avant l'adoption de la loi, le Congrès tentait par une seconde initiative de convaincre le gouvernement du bien-fondé de considérer l'anglais et le français sur un pied d'égalité. En date du 11 juin 1974, le CJC (région du Québec) déposait un mémoire à propos de la nouvelle *loi sur la langue officielle* que le premier ministre s'apprêtait à sanctionner dans les jours à suivre. En résumé, la position soutenue par le Congrès envisage la conservation de l'anglais et du français comme langues officielles de la province. Selon l'institution, seules des mesures persuasives, contrairement à des mesures coercitives, peuvent réussir à donner un statut plus important à la langue française au Québec⁷.

Sous le gouvernement libéral de Robert Bourassa, alors premier ministre du Québec, l'Assemblée nationale allait adopter la loi 22 le 31 juillet 1974 et ce, malgré plusieurs recommandations de différents groupes s'opposant à l'unilinguisme français. Cette loi demeure sans précédent dans l'histoire de la province. C'est que pour la première fois de son histoire, l'Assemblée nationale déclare la langue française, seule et unique langue officielle du Québec.

Selon Erna Paris, auteur de *Jews: An Account of Their Experience in Canada*, en faisant adopter la loi 22, le Parti libéral pose un geste qui rompt avec ses traditions à l'égard de la communauté juive du Québec⁸. En fait, la déception de la diaspora juive à l'égard de la nouvelle mesure législative adoptée par Robert Bourassa s'explique par le fait que, même si ce parti demeure fermement convaincu de la nécessité de demeurer dans l'Union fédérale canadienne, il emprunte un virage particulièrement nationaliste québécois dans les domaines reliés à la culture et à la langue⁹.

Ce tournant qu'emprunte la politique québécoise semble perçu de manière plus concrète par l'ASCJ. Cette organisation responsable de l'administration des services sociaux, de l'éducation et des hôpitaux, des bibliothèques, ainsi que des programmes pour les jeunes et les personnes âgées de la communauté, adopte, au début des années 1970, des résolutions qui visent à mieux comprendre le contexte d'affirmation politique du Québec. Grâce au fait qu'elle possède de plus en plus de ressources financières, que ses activités et ses leaders représentent la communauté avec grand dynamisme et qu'elle constitue le pouvoir local de la communauté, elle s'avère plus près des préoccupations de ses membres. Depuis quelques années, l'ASCJ détient de plus en plus de pouvoir¹⁰. Ainsi, il ne faut pas négliger les actions entreprises par cette organisation qui, à l'origine, constituait une institution exclusivement à vocation communautaire.

Dans un texte de 1993, Harold M. Waller explique comment s'est orchestré le transfert d'une partie du pouvoir, des mains du CJC, à celles des fédérations des communautés juives canadiennes. En réalité, l'auteur trace le portrait des *Associations de services communautaires juifs* qui, au tournant des années 1990, changèrent de dénomination pour *Fédérations des services communautaires juifs*. Ce qu'Harold M. Waller expose, c'est qu'en consolidant leur pouvoir, les fédérations modifient l'échiquier politique juif voulant que le CJC occupe le rôle traditionnel de premier représentant des intérêts juifs¹¹. Bien que l'analyse de l'auteur porte sur les fédérations à l'échelle canadienne, l'augmentation du pouvoir des ASCJ est également perceptible à l'échelle locale. Notre étude démontre de manière concrète cet accroissement de la place qu'occupe l'ASCJ dans les affaires politiques provinciales entre 1974 et 1981. Au cours de l'année 1977, en instaurant certains programmes en collaboration avec le CJC, l'ASCJ occupe un rôle

prépondérant dans les relations que la communauté juive entretient avec le gouvernement du Québec.

Au début des années 1970, conscient que l'affirmation culturelle du français au Québec avait franchi un point de non-retour, l'ASCJ formait le «Comité sur le fait français». Parmi les diverses recommandations¹² de ce comité, on privilégie l'apprentissage et l'amélioration de la connaissance du français au sein de la communauté juive. En second lieu, on l'encourage à s'informer davantage sur la culture canadienne-française. En troisième lieu, les publications et les publicités de l'organisation doivent dorénavant être bilingues et les employés de l'ASCJ doivent bénéficier de discussions à propos de l'affirmation franco-québécoise. En quatrième lieu, on envisage le développement de relations plus étroites entre la culture franco-québécoise et la culture juive. Enfin, le comité vise également à développer des contacts plus concrets avec le gouvernement provincial. En résumé, les principales propositions de ce comité, vont dans le sens d'une plus grande promotion du français et de sa culture au sein de la communauté juive, en plus d'envisager des contacts plus étroits avec le gouvernement provincial. Notre étude dévoile de manière concrète que plusieurs des grands objectifs adoptés par ce comité se sont réalisées entre 1974 et 1981.

L'élection du Parti québécois: une réalité qui amène à la réflexion et aux actions

La prise du pouvoir provincial par un parti souverainiste ébranle et éveille la communauté juive à la concrétisation d'un mouvement d'affirmation nationale qui ne semblait que hanter les esprits et influencer des courants avant le 15 novembre 1976. Dans le contexte des événements qui allaient mener le Parti Québécois au pouvoir, le *Canadian Jewish news* allait accroître sa couverture du débat de l'affirmation nationale québécoise et créer une édition montréalaise pour se rapprocher des événements. L'hebdomadaire accordait 13 articles à l'élection du Parti québécois, ce qui constitue une augmentation importante par rapport aux trois articles que le journal avaient publiés au sujet de la loi 22.

Dans l'éditorial du 5 novembre 1976, le *Canadian Jewish news* appuyait l'approche non partisane du CJC face à l'élection de 1976¹³. Dans les faits, les membres du Congrès ne s'attendent aucunement à ce que le Parti québécois gagne les élections¹⁴. Ainsi, ils se gardent de faire des déclarations publiques affichant une point de vue partisan. Pourquoi prendre une position publique quand on ne sent pas la menace poindre à l'horizon?

Malgré les craintes et les cris d'alarme des fédéralistes et de certaines minorités du Québec, le 15 novembre 1976, le Parti Québécois remportait les élections avec un gouvernement majoritaire disposant de 71 sièges à

l'Assemblée nationale. Le comté de D'Arcy McGee, comprenant une population juive considérable, était celui qui allait donner le moins de votes au Parti québécois et cela, parmi les 110 comtés que comptait le Québec à cette époque¹⁵. En 1976, le comté le plus juif du Québec comportait une proportion de 70% de Juifs parmi ses électeurs. Le député libéral Victor Charles Goldbloom allait recueillir 21 248 votes alors que Jacques Mackay du Parti québécois obtenait pour sa part 1 476 voix¹⁶. Pour la communauté juive comme pour bien d'autres regroupements officiels, cet événement constitue une secousse d'incertitude causée principalement par deux facteurs. En premier lieu, l'objectif ultime que poursuit le Parti québécois, c'est-à-dire proposer aux Québécois, par voie de référendum, un projet de souveraineté-association avec le Canada. En second lieu, un doute à l'égard des politiques du parti qui occupe le pouvoir pour la première fois de son histoire.

Immédiatement après la victoire du Parti québécois, une tension se fait sentir au sein de la communauté juive. Quatre jours après l'élection du 15 novembre 1976, une rencontre avait lieu entre le CJC et l'ASCJ afin de faire le point sur les changements politiques marquants qui surviennent au Québec. Malgré des discours qui se veulent non-alarmistes, un atmosphère d'effroi semble s'installer au sein de la communauté. En fait, on ne sait comment interpréter l'arrivée au pouvoir de ce parti souverainiste. C'est en tout cas ce qui se dévoile dans l'article du *Canadian Jewish news* du 19 novembre 1976. On y fait mention qu'une rencontre extraordinaire entre le CJC et l'ASCJ a été convoquée, afin de faire le point sur ce que les deux institutions qualifient de climat d'incertitude, suite à l'élection d'un parti souverainiste. Ils demandent à la population juive qu'elle n'envisage pas la situation politique sous l'angle de la panique. À leur avis, c'est plutôt l'unité des forces au sein de la communauté qu'il faut privilégier, en plus de garder l'esprit clair et de ne pas réagir comme si c'était la «fin du monde»¹⁷. L'association entre les deux institutions permet d'accroître le leadership de la communauté juive du Québec. Du même coup, cette action politique accentue la présence de l'ASCJ dans le domaine de la politique provinciale.

Quelques jours après les élections, le CJC exprime sa position officielle à propos du nouveau parti élu le 15 novembre 1976. Leon Teitelbaum, président du CJC (région Est) se prononce en insistant sur le fait que l'élection du nouveau gouvernement péquiste doit être envisagée de façon calme. À son avis, le nouveau premier ministre du Québec semble compétent et les membres de son parti le semblent tout autant¹⁸.

Le CJC, traditionnellement considéré comme le représentant *officiel* de la communauté juive, sent le besoin de se positionner à nouveau par rapport à une nouvelle conjoncture politique jugée comme peu probable avant la victoire du Parti québécois. En réalité, un climat de fébrilité se perçoit lors

de la 18^{ème} assemblée plénière du CJC qui promet d'être une des plus troublées de l'histoire du judaïsme canadien¹⁹. À l'occasion de ce rassemblement, les membres sont conviés à débattre du rôle de la communauté juive dans un Québec gouverné par un parti souverainiste. On peut donc percevoir un climat d'incertitude instantanément après la victoire d'un parti qu'on soupçonnait populaire dans les intentions de vote, sans cependant croire qu'il formerait le gouvernement de l'Assemblée nationale.

Pour les membres du Parti québécois, la première mesure à prendre lors de la prise du pouvoir, est de légiférer en matière de langue, pour faire du français la seule et unique langue officielle du Québec. Ainsi, la loi 1, qui deviendra plus tard la loi 101, nommée également la *Charte de la langue française*, sera adoptée par l'Assemblée nationale le 26 août 1977. Cette mesure législative sera interprétée par certains regroupements de citoyens, comme étant un acte politique protégeant, sans raison légitime, les droits collectifs des francophones du Québec.

Suite à l'adoption de la loi 101, le *Canadian Jewish news* accorde encore davantage d'importance à la couverture du débat en consacrant 17 articles à l'événement²⁰. Après avoir accru de façon considérable le nombre d'articles consacrés aux événements politiques qui se déroulaient au Québec, le *Canadian Jewish news* se soucie de concevoir une première édition montréalaise et ce, dès septembre 1977, soit quelques jours suivant l'adoption de la Charte de la langue française. En fait,

la communauté juive avait une autre raison importante de créer une édition locale du journal torontois: le choc qu'elle avait éprouvé lors de la victoire électorale du Parti Québécois en 1976. Les Juifs de Montréal étaient en effet d'avis qu'ils auraient été moins surpris par cet événement si leur propre journal les avait informé du climat politique provincial²¹.

Dans le mémoire qu'ils soumettaient en date du 2 juin 1977, le CJC (région du Québec) se joignait au B'nai Brith district 22 afin de proposer que l'Office de la langue française soit assisté par au moins deux autres personnes nommées par le gouvernement et ce, afin de représenter les groupes minoritaires présents au Québec²². En général, la communauté juive appréhendait qu'avec la loi 1, le Québec traiterait injustement les minorités et les individus, en plus de s'ingérer dans leurs droits et libertés²³.

Deux semaines avant l'adoption de la Charte de la langue française, lorsque le CJC réplique à l'imminente adoption de la loi 101, il réagit à un phénomène beaucoup plus large qu'à la simple loi. En réalité, l'institution prend position face à la première loi qui sera adoptée par un parti sou-

verainiste qui occupe le rôle de gouvernement pour la première fois de son existence. Le Congrès explique que parce qu'il se déclare être un parti nationaliste, le Parti québécois comporte des dangers possibles pour les minorités. Le vice-président exécutif du CJC affirme que le leadership de la communauté juive fait face à un nouveau défi qui exige de celle-ci qu'elle s'adapte à l'épanouissement de la culture française de la province. Dans l'article, le CJC s'engage à condamner les actions du Parti québécois si elles s'avèrent discriminatoires envers les minorités. L'organisation croit que face à la situation politique au Québec, le leadership juif doit se montrer fort, en se gardant toutefois de paraître monolithique dans ses positions politiques. Enfin, le Congrès fait une mise en garde aux écoles juives, au sujet des problèmes financiers que pourrait engendrer la perte des subventions venant du gouvernement provincial, si elles ne peuvent répondre au programme de francisation institué par le Parti québécois²⁴.

Quelques jours après l'adoption de la loi 101, le 9 septembre 1977, le CJC (région Est), en collaboration avec l'ASCJ, lance l'*Institut de recherche de la communauté juive* (IRCJ). Cette nouvelle initiative avait pour but de représenter plus judicieusement les intérêts juifs auprès du gouvernement québécois. L'élection du nouveau parti souverainiste et l'adoption de la Charte de la langue française ont fait prendre conscience aux organisations juives qu'il fallait développer de meilleurs contacts avec le nouveau gouvernement en place pour mieux comprendre le contexte à consonance nationaliste qui émergeait du domaine politique au Québec. En fait, tel que formulé dans le rapport semi-annuel de l'organisation, le but poursuivi par cette association est d'analyser et d'évaluer les effets des changements socio-économiques actuels ou envisagés comme possibles au Québec, sur la communauté québécoise, et plus particulièrement sur la communauté juive²⁵. L'institut concentre ses efforts dans deux domaines. En premier lieu, le directeur général de l'organisation, M. Mike Yarosky, tente d'échanger et d'obtenir diverses informations pertinentes pour les recherches de l'IRCJ et ce, surtout auprès des institutions gouvernementales provinciales. En second lieu, l'IRCJ prévoit effectuer des recherches lui permettant de cerner la situation politique et socio-économique de manière plus concrète pour pouvoir mieux répondre aux besoins des membres la communauté juive du Québec²⁶. On mentionne que les actions entreprises par l'Institut sont vues comme des initiatives positives de la communauté juive, afin qu'elle perçoive mieux son avenir au Québec et qu'elle étende son rôle dans la société québécoise.

Une semaine plus tard, soit le 16 septembre 1977, l'ASCJ conjointement avec le CJC, présentaient un second projet. Il s'agissait du *Quebec Policy Research Institute* (QPRI) qui, pour un mandat de deux ans, cherchait à déterminer le nombre de Juifs ayant quitté la province. Du même souffle, le

projet tentait d'expliquer les raisons de ces départs. Après l'élection du Parti québécois en 1976, plusieurs journalistes des divers journaux du Canada et du Québec ainsi que de la communauté juive déclaraient qu'il y avait une relation directe et exclusive de cause à effet entre l'élection du nouveau parti souverainiste et le départ de jeunes Juifs qualifiés vers d'autres villes nord-américaines. Même si nous ne nions pas l'effet qu'a pu engendrer l'élection du Parti québécois sur ce phénomène migratoire, nous nous interrogeons sur les nombreux chiffres contradictoires émis à ce sujet et sur les raisons invoquées par certains auteurs qui n'ont souvent pas étudié le phénomène dans sa globalité. Notre constatation se trouve corroborée par la revue *The Canadian* qui souligne le fait que plusieurs chiffres furent avancés au sujet de l'exode et que ces statistiques diffèrent considérablement selon l'institution qui les avance. À ce sujet, le journal déclare: «depending on whom you speak to or what you read 5 000 (*Montreal Star*) to an incredible 25 000 (*Globe and Mail*) have left Quebec since that November²⁷».

Une des initiatives majeures entreprises par l'IRCJ reste le rapport de recherche *The Jewish Community of Montreal: Survey Report*, qui dévoile une somme considérable de renseignements permettant de cerner les grandes tendances au sein de la diaspora juive de Montréal. On y apprend entre autres que l'IRCJ estime que 5 000 personnes de la communauté auraient quitté depuis l'élection du Parti québécois et qu'autour de 4 000 personnes auraient quitté entre le recensement de 1971 et les élections de 1976. On y suggère entre autres que le faible taux de natalité au sein de la communauté juive et les nombreux départs de la province expliqueraient le déclin de la population juive du Québec²⁸. En 1984, Morton Weinfeld qui fut responsable de la réalisation du sondage *The Jewish Community of Montreal: Survey Report* estimait, au moyen du recensement de 1981 «que la population juive du Québec a diminué de 7,5% comparativement à 1971, passant de 110 000 à 102 000 personnes environ²⁹». Dans un texte qu'il écrit en 1993, Weinfeld prétend que les départs de jeunes Juifs font partie d'un mouvement qui a débuté avant l'élection du Parti québécois en 1976³⁰. Un article de la revue *The Canadian*, nous informe également que ces départs font partie d'un exode massif de gens éduqués et de professionnels — pour la plupart anglophones — qui a débuté juste après la Crise d'octobre en 1970 et qui s'est accéléré avec l'élection du Parti québécois, aidé par le déplacement du pouvoir économique vers l'ouest du pays³¹.

Peu longtemps après l'établissement de relations concrètes avec le gouvernement provincial, les discours du directeur de l'IRCJ reflètent que l'organisation juive acquiert une certaine confiance à l'égard des véritables intentions du gouvernement. Ce ton plus conciliant, qui témoigne d'un léger relâchement des tensions perceptibles auparavant dans les impressions

et les actions des organisations de la communauté, est mis en perspective dans un article du journal *Le Devoir* du 7 juin 1979.

La communauté juive peut y arriver dans un nouveau Québec, si elle le désire, en retrouvant un leadership communautaire qui lui manque, en s'efforçant de s'adapter aux nouvelles réalités québécoises, en faisant confiance à la bonne volonté de la majorité francophone du Québec [...]. Les Juifs québécois [...] doivent au moins accomplir autant d'efforts pour s'intégrer au Québec francophone, qu'ils en ont déployés pour s'accommoder de la réalité anglophone³².

Neutralité du Congrès critiquée et relâchement des tensions avec la victoire du NON

Comme ce fut le cas dans le cadre de l'élection de 1976, le Congrès juif opte pour la *neutralité officielle* face au référendum de 1980. C'est plutôt le *Canadian Jewish news* qui prend position dans le débat en publiant des éditoriaux qui tour à tour, discréditent la démarche souverainiste, entretiennent une position émotive qui fait l'éloge de la qualité de vie et des bienfaits de demeurer au sein de la fédération canadienne et qui questionnent la neutralité du CJC face à un débat aussi déterminant que la souveraineté-association.

Le 8 mai 1980, le *Canadian Jewish news* exprime son point de vue éditorial sur la question de l'indépendance du Québec. Selon l'éditorialiste, les différences d'opinion fondamentales entre les Juifs québécois et le Parti québécois se fondent sur les leçons de l'histoire. Pour les Juifs du Québec, la maîtrise du français constitue une condition acceptable à la vie au Québec. De toutes manières, ils affirment avoir le taux le plus élevé de bilinguisme parmi les groupes non francophones du Québec. Or le problème réel et potentiel, à leur avis, c'est que jusqu'à aujourd'hui les sociétés ayant basé leurs intérêts sur un seul groupe n'ont pas été favorables à la présence juive. En plus, les sociétés divisées selon le modèle «vous êtes avec ou contre nous» ne sont pas considérées par les Juifs comme des milieux sains³³.

Quelques jours avant le vote au sujet du projet de souveraineté-association avec le Canada, soit le 15 mai 1980, un éditorial sur la question de l'indépendance était publié dans le *Canadian Jewish news*. L'éditorialiste reconnaissait qu'il adoptait une position émotive en affirmant que malgré les rivalités entre les différentes provinces canadiennes, entre les municipalités et entre les voisinages, un profond et sincère attachement au Canada demeure toujours présent. À son avis, à cette étape du jeu, personne ne veut que soit brisé le Canada, qu'il qualifie comme probablement la seule parcelle de terre au monde où la stabilité règne toujours³⁴.

Le 20 mai 1980, lors du référendum sur la souveraineté-association, avec une participation s'élevant à 85,6% des électeurs, l'option du NON remporte 59,6% des suffrages tandis que l'option du OUI remporte 40,4% des votes. Dans le comté de d'Arcy McGee, majoritairement juif, sur un nombre de 42 956 électeurs inscrits sur la liste, l'option du NON remportait 34 802 voix³⁵.

Même après la victoire du NON au référendum de 1980, le *Canadian Jewish news* s'interrogeait sur la pertinence de la politique d'impartialité du CJC lors de cet événement politique majeur. En fait l'hebdomadaire se demande si le CJC, le porte-parole *officiel* de la communauté juive du Québec, devrait déroger de sa tradition de neutralité politique pour prendre publiquement position au sujet d'événements aussi considérables que la souveraineté-association³⁶. Un mois plus tard, dans le même journal, un des éditorialistes affirme que la question que plusieurs se posent après le référendum, reste à savoir si la menace de briser le Canada demeure exclusivement d'un intérêt politique. D'après plusieurs entretiens que l'éditorialiste a obtenus et nombre de lettres que le journal a reçues, il apparaît manifeste que la position d'impartialité ne reflétait pas nécessairement l'attitude de la population juive dans son ensemble³⁷.

Effectivement, la recherche entreprise par l'IRCJ nous apprenait que sur les 657 familles interrogées, 69,1% revendiquaient que les leaders de la communauté prennent une position publique au sujet du référendum de 1980. À l'inverse, 22,4% pensaient plutôt que leurs représentants devraient demeurer neutres face à la conjoncture politique, pendant que 8,5% se sont abstenus de répondre³⁸.

Dans le contexte du référendum de 1980 et de la réélection du Parti québécois en 1981, le *Canadian Jewish news* consacrait 17 articles à ces événements. Bref, même si le Parti québécois semble avoir acquis la confiance du CJC en ce qui concerne sa façon de gouverner, il demeure que jusqu'au référendum sur la question de la souveraineté-association, la crainte de voir le pays se briser demeure présente. Le relâchement des tensions apparaît dans les pages du *Canadian Jewish news*. En réalité, la seconde élection du Parti québécois en 1981 suscite des réactions plus positives du CJC. Maintenant que le parti a fait ses preuves comme gouvernement rassurant, l'appréhension à son endroit est beaucoup moins vive. Dans l'article du 23 avril 1981, les leaders du Congrès commentent les résultats de l'élection du 13 avril 1981. M. Schlesinger, président du CJC (région Est), se dit satisfait du discours de la victoire du premier ministre René Lévesque, puisqu'on y dénotait une ouverture face aux minorités³⁹.

En réalité, la période s'étalant entre 1974 et 1981 s'avère une époque de transition et de départage pour la communauté juive québécoise. On pourrait même diviser la période en deux parties, soit avant et après l'événement

charnière de l'élection du Parti québécois en 1976. La première période se trouve caractérisée par le fait que la communauté juive du Québec estime peu ou mal le virage français et nationaliste qu'emprunte la politique au Québec avant l'élection d'un parti souverainiste à l'Assemblée nationale. La seconde époque, c'est-à-dire celle après l'élection du Parti québécois en 1976, se trouve quant à elle marquée par une période de fébrilité qui amènera les organisations juives à établir des rapports plus étroits avec le gouvernement provincial et à considérer de manière de plus en plus concrète l'importance que la langue française joue au sein même de la communauté juive mais également, dans toutes les sphères de la société québécoise.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Cet article recoupe certains éléments des conclusions d'un mémoire en histoire déposé à l'automne 1998, au département d'histoire de l'UQAM, intitulé: «Les réactions de la communauté juive du Québec face à la législation linguistique et au projet souverainiste du Parti Québécois entre 1974 et 1981».
2. Entre 1974 et 1981, la communauté juive du Québec représentait environ 100 000 personnes dont 85% d'origine ashkénaze et 15% d'origine séfarade.
3. La graphie que nous adoptons ici, c'est-à-dire d'écrire le titre du journal avec un «n» minuscule, respecte les standards adoptés par le *Canadian Jewish news*.
4. Dona Donefer, «Les Juifs québécois et le changement politique au Québec: une analyse du *Canadian Jewish News*, 1976-1981», *Juifs et réalités juives au Québec*, Québec, IQRC, 1984, p. 334.
5. Dans le *Canadian Jewish news*, nous avons consulté tous les articles qui faisaient mention du point de vue ou des actions de la communauté juive du Québec (ashkénaze et séfarade), en circonscrivant nos consultations aux articles qui traitent des événements qui nous intéressent (lois 22 et 101, élections du Parti québécois en 1976 et 1981 et référendum de 1980), de trois mois avant les événements, à trois mois après l'occurrence de ceux-ci.
6. «The Anglophone community does have acquired rights and its continued ability to work and live in this language should not be subject to the whims and disposition of the Government of the day, but should be enshrined in a bill of rights», Archives du Congrès juif canadien, Review of Canadian Jewish Congress, Quebec Region's, *Historic Position on the Language Issue 1969-1987*, 6 July 1988.
7. Archives du Congrès juif canadien, *Mémoire soumis par le Congrès juif canadien, région du Québec à la commission de l'éducation des affaires culturelles et des communications sur le projet de loi n°22 Loi sur la langue officielle*, 11 juin 1974. p. 12.
8. «Crisis struck in 1974. Bill 22 was introduced into the Quebec Assembly by their old friends, the Liberals — and the years of easy living came abruptly to an end», Erna Paris, *The Jews. An Account of Their Experience in Canada*, Toronto, MacMillan of Canada, 1980, p. 103.
9. Harold M. Waller et Daniel J. Elazar, *The Governance of the Jewish Community of Montréal*, Jérusalem, Philadelphia, Center for Jewish Community Studies, 1974, p. 107.

10. «The federations became the crucial link between Canada's Jews and their governments on matters relating to the community in a collective sense», Harold M. Waller, «The Jews of Canada: A Profile From the Census», *American Jewish Year Book*, 1995, p.256.
11. «For some time now the evolution of the community has been in the direction of an increasing role for the federations, based largely on the resources available to them, the greater dynamism of their activities and key leaders, and the fact that they have emerged as the local governments of the Jewish community [...] as the federations enhanced their importance, they began to challenge CJC as the premier organisation in Canadian Jewish life», Harold M. Waller, «The Canadian Jewish Polity: Power and Leadership in the Jewish Community», *The Jews in Canada*, Toronto, Oxford University Press, 1993, p. 256.
12. Harold M. Waller et Daniel J. Elazar, *The Governance of the Jewish Community of Montréal*. Jerusalem, Philadelphia, Center for Jewish Community Studies, 1974, p. 78.
13. «In line with Congress policy, we will refrain from adopting a partisan approach with respect to Jewish candidates», «We vote as Canadians», *Canadian Jewish news*, 5 novembre 1976, p. 4.
14. Il est à noter que certains documents des Archives du Congrès juif canadien doivent demeurer confidentiels pour une période de trente ans. Ainsi, il nous fut impossible de consulter certains dossiers. Cependant, Janice Rosen, archiviste au CJC, nous dévoilait qu'à travers la correspondance entre les membres du Congrès, on constate à quel point l'élection du Parti québécois en 1976 était considérée comme improbable.
15. «Now both OUI and NON signs festoon D'Arcy McGee riding», *Canadian Jewish News*, 8 mai 1980, p. 1.
16. Assemblée nationale, 1995. *Les résultats électoraux depuis 1867*, Québec, p. 429.
17. «An emergency joint meeting of Canadian Jewish Congress and AJCS has been called in the face of uncertainty following the Quebec elections which swept the separatist PQ to power [...] Jewish community leaders are maintaining an air of calm and warning against panic, with the general attitude being that this is a time for unity and clearheadedness and "not the end of the world"», «Leaders calm as community analyses vote», *Canadian Jewish news*, 19 novembre 1976, p. 1.
18. «Election of a PQ government is no cause for alarm in the Jewish community [...] Levesque has shown himself to be a bright, competent leader and there are many highly intelligent people in the party», «Vote by Quebec is seen as no cause for alarm», *Canadian Jewish News*, 26 novembre 1976, p. 1.
19. «which promises to be one of the most stormy sessions in the history of Canadian Jewry», «Stormy session forecast», *Canadian Jewish news*, 31 décembre 1976, p. 1.
20. D'après le dépouillement des articles du journal dans le cadre de notre recherche.
21. Dona Donefer, «Les Juifs québécois et le changement politique au Québec: une analyse du *Canadian Jewish News*, 1976-1981», *Juifs et réalités juives au Québec*, Québec, IQRC, 1984, p.332.
22. Archives du Congrès juif canadien, *Mémoire soumis par le Congrès juif canadien, Région du Québec et B'nai B'rith district 22, à la Commission de l'Éducation des Affaires culturelles et des communications, sur le projet de loi No1 Charte de la langue française au Québec*, 2 juin 1977, p. 23.

23. «Our objections to Bill 1 are based on what seems to be unjust treatment of minorities or individuals or an infringement of their rights and freedoms», Archives du Congrès juif canadien, Review of Canadian Jewish Congress, Quebec region's, *Historic position on the language issue 1969-1987*, 6 July 1988, p. 3.
24. «The challenge facing Jewish community leaders at this time, Rose said, is to support the flourishing of French culture in Quebec while vigorously opposing any government measures which are discriminatory or coercive [...] provide strong community leadership without appearing monolithic through its actions [...] A very serious financial problem may arise for the community, he said, if Jewish day schools cannot accomodate the government's francisation's program and thereby lose their provincial subsidies [...] the PQ [...] as a nationalist party it had its inherent dangers ... hurt Quebec Jews», *Canadian Jewish news*, 12 août 1977, p. 1.
25. «The major purpose of JCRI is to analyse and assess the effects on the Quebec community, and the Jewish community in particular, of social and economic changes taking place and envisaged as likely to occur in Quebec», Archives du Congrès juif canadien, *First Semi-Annual Report of the Jewish Community Research Institute*, avril 1978, p. 1.
26. Ibid.,
27. «Next year in Toronto? Maybe», *The Canadian*, 21 juillet 1979, p. 6.
28. «New study. Quebec Jewish staying in province», *Montreal Star*, 20 février 1979, p. 8.
29. Il est à noter que ses estimations se basent sur les Juifs s'étant déclarés de religion juive et non d'origine ethnique juive. Morton Weinfeld, «Le milieu juif contemporain du Québec» dans Anctil Pierre et Gary Caldwell, *Juifs et réalités juives au Québec*. Québec, IQRC, 1984, p. 77.
30. Morton, Weinfeld, «The Jews of Québec: An Overview», *The Jews in Canada*, Oxford, University Press, 1993, p. 190.
31. «Next year in Toronto? Maybe», *The Canadian*, 21 juillet 1979, p. 6.
32. «Selon le directeur de l'IRCJ. Aux Juifs de s'intégrer au Québec!», *Le Devoir*, 7 juin 1979, p. 2.
33. «Societies based on the interests of one group have not been conducive to Jewish life. A society divided along the lines that "you are either for us or you are against us" is not viewed as healthy by Jews.», «Editorial comment "unwilling to trade"», *Canadian Jewish news*, 8 mai 1980, p. 4.
34. «Sure there are provincial rivalries and inter-city rivalries and inter-neighborhood rivalries, but beneath it all there is a true feeling of love and affection for our country and at this stage of the game, no one wants Canada, probably the only island of stability left in the world, to go down the drain», «Let's be emotional», *Canadian Jewish news*, 15 mai 1980, p. 4.
35. Directeur général des élections, *Rapport des résultats officiels du scrutin*, Référendum du 20 mai 1980, p. 17.
36. «What's our role in referendum? Jewish Quebecers express views.», *Canadian Jewish news*, 3 avril 1980, p. 1.

37. «Time for reassessment», *Canadian Jewish news*, 29 mai 1980, p. 4.
38. Morton Weinfeld et William W. Eaton, *The Jewish Community of Montreal: Survey Report*, 1979, p. 48 (document photocopie).
39. «Quebec elections. Jewish leaders hope to continue rapport with PQ government», *Canadian Jewish news*, 23 avril 1981, p. 3.